Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations
Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021
2021 DAC 353 Subvention (13.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).
Mme Carine ROLLAND, rapporteure
Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de la Culture Yiddish-Bibliothèque Medem ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2021;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'association Maison de la Culture Yiddish-Bibliothèque Medem, 29, rue du Château d'eau, 75010 Paris. 2021_03222/21001.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Aune Hidales

Anne HIDALGO